

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 19 JUIN 2018

L'an **deux mille dix-huit** et le **dix-neuf** du mois **de juin à 14 h 30**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **31 mai 2018**.

Date d'affichage : **04 juin 2018**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Lionel VOGEL – Bernard BATIFOULIER –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2018/25 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : ALSH « LA RABASSIERE » : CONVENTIONS DE STAGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que pendant les vacances de printemps, une stagiaire a poursuivi sa formation BAFA au sein de l'accueil de loisirs « La Rabassière » et que cela a bien fonctionné.

Il précise que la directrice du centre aéré, Mme Delphine STUCHLIK, propose à la commune d'accueillir deux nouveaux stagiaires pendant les vacances d'été couvrant une période de 3 semaines chacun.

Madame Delphine STUCHLIK propose un modèle de convention de stage.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention.

Enfin Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer ces deux conventions afin de bénéficier de l'intervention de Madame Léa TREMEAU et Monsieur Théo MERMET-BOUVIER au sein de l'accueil de loisirs « La Rabassière » cet été.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les conventions de stage, avec Madame Léa TREMEAU et Monsieur Théo MERMET-BOUVIER, telles que présentées par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions et toutes pièces relatives à ces opérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO